



AOA PRODUCTION
présente

LA GEEK WEEK 2.0

DU 23 AU 29 MAI 2011

Règlement du Concours « AFFICHE TON GEEK »

ARTICLE 1 : Organisation du Festival.

L'association loi 1901 *AOA Production* organise, dans le cadre de *La Geek Week 2011*, un concours d'affiches. Le concours est ouvert à tous les candidats ayant 18 ans révolus et résidant en France Métropolitaine.

Seuls sont exclus les membres du jury ainsi que des membres de l'association organisatrice.

ARTICLE 2 : Sujet.

Pour concourir, les participants doivent faire parvenir à l'association *AOA Production* une affiche illustrant l'événement « Geek Week 2.0 ».

ARTICLE 3 : Supports, Formats.

Pour la présélection, envoyez-nous votre proposition d'affiche au format JPG par mail à contact.geekweek@gmail.com

Pour les artistes souhaitant être exposés, une version CMJN, 300dpi, format A3 sera demandée.

Un accusé de réception daté sera adressé par mail à chaque candidat.

ARTICLE 4 : Contenu.

L'affiche doit présenter l'événement en incluant toutes ces éléments précis de communication :

- **Dates** : du 23 au 29 mai 2011
- **Lieu** : au BLOGG, 14 rue Crepet, Lyon 7ème.
- **Résumé de la programmation** : « jeux vidéos, rétro gaming, films, concerts, conférences, jeux de rôle, concours robots, vide grenier geek... »
- **Logo AOA Production**, disponible à cette adresse : http://www.aoa-prod.com/geek-week-2011/docs/logo_aoa.zip
- **URL de l'évènement** : www.aoa-prod.com/geek-week-2011
- **Bandeau horizontal** en bas pour les logos des partenaires
- **La signature** du créateur de l'affiche.

Geek Week 2.0, du 23 au 29 mai 2011

Association AOA Production. 9 rue Galland. 69007 Lyon

www.aoa-prod.com/geek-week-2011

Contacts : contact.geekweek@gmail.com

ARTICLE 5 : Droits de diffusion.

Les participants cèdent à l'association *A.O.A. Production* sans contrepartie le droit de reproduction pour une diffusion des propositions s'affiche sur le site internet de la Geek Week.

ARTICLE 6 : Sélection.

La date limite d'envoi est fixée au 15 avril 2011.

ARTICLE 7 : Jury.

Le jury sera composé de membres de l'association AOA Production et rendra sa décision le 17 avril 2011. Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 8 : Les Prix.

L'affiche qui sera désignée gagnante servira de support de communication pour l'événement.

Un retour de communication sur l'artiste vainqueur du concours sera fait sur internet et sur leurs impressions.

L'association s'engage aussi à imprimer à ses frais et d'exposer durant la Geek Week l'intégralité des propositions qui lui seront envoyées avec mention de son auteur sous chaque création.

ARTICLE 9 :

L'inscription au concours vaut l'acceptation du présent règlement.